Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_084-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250619_084

FONCIER - CESSION DE LA MAISON SITUEE AU 25 RUE BOVIER LAPIERRE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	24
Votants	29
Pouvoir(s)	6
Absent(s)	5

Séance du 19 juin 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 13 juin 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Chantal BUSSY, Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Océane ROULOT, Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Thierry JOSEPH, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, pouvoir à Odile MARTINI

La Ville a procédé à la mise en vente d'une maison située au 25 rue Bovier Lapierre, représentant une emprise de 453 m² environ de la parcelle AV 1031, avant document d'arpentage.

Par ailleurs, une maison située au 14 rue Joseph Seigner (Parcelle AV 165 d'une contenance de 178 m²), dans un très mauvais état structurel, était également proposée à la vente lors des visites des potentiels preneurs.

L'offre présentée par la société BRUT DE PIERRE, représentée par Monsieur MARCHAND François-Xavier, pour ces deux biens, à CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180 000 euros), sans condition de prêt, a été retenue aux conditions suivantes :

- signature définitive de la vente (sans compromis préalable) ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_084-DE

- signature sans conditions suspensives ;

- autorisation de la Ville pour visiter les lieux et au besoin disposer des clés sur demande écrite préalable à condition que celles-ci soient toujours restituées le jour même aux Services Techniques ;

- acquisition indissociable de ces deux biens ;

- pas de division de la maison situé au 25 rue Bovier Lapierre ;

- division en trois lots maximum de la maison située au 14 rue Seigner.

Le prix de vente se décompose comme suit : CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000 euros) pour la maison du 25 rue Bovier Lapierre et TRENTE MILLE EUROS (30 000 euros) pour la maison du 14 rue Joseph Seigner.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe de la vente de la maison située au 25 rue Bovier Lapierre (emprise de 453 m² environ de la parcelle AV 1031, avant document d'arpentage) au prix de 150 000 € à la société BRUT DE PIERRE représentée par Monsieur MARCHAND François-Xavier, sans condition de prêt, selon les modalités ci-dessus ;

- **D'APPROUVER** le principe de la vente de la maison située au 14 rue Joseph Seigner (parcelles AV 165, d'une contenance de 178 m²), au prix de 30 000 € à la société BRUT DE PIERRE représentée par Monsieur MARCHAND François-Xavier, sans condition de prêt, selon les modalités ci-dessus ;

- **D'ACCEPTER** le principe de la prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur pour ces biens ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Vote(s) pour	23	
Vote(s) contre	0	
Abstention(s)	6	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Ne prend pas part au vote	1	Marguerite BACCAM

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_084-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR[illegible]

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 23/06/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 23/06/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.